

VOUS ADHEREZ AUX « PAS PRESSES » !
AINSI VOUS NOUS PERMETTEZ DE MIEUX DEFENDRE NOS SENTIERS
MAIS AUSSI DE CONSERVER UNE TRES BONNE DYNAMIQUE DE GROUPE
ET DE MAINTENIR L'ORGANISATION DE NOTRE MARCHE DU 1^{er} MAI

Pourquoi être licencié à la F.F.R.P. avec les « Pas Pressés » ?

Vous contribuez à la **défense et à la protection des chemins et de la nature en général**, que ce soit à Saint-Marcel ou n'importe où en France : **notre nombre fait notre force.**

Vous aidez à **maintenir une vie associative** dans notre village.

Vous permettez aux « Pas Pressés » d'être l'un des groupes les plus dynamiques de la Loire.

Vous êtes assurés pour les accidents corporels, que vous randonnez seul ou en groupe.

Vous bénéficiez d'un accès aux **nombreuses organisations mises en place par le club.**

1°) au niveau national :

- infos, conseils, services en ligne sur www.ffrandonnee.fr et formations ; **tarif préférentiel pour Passion Rando (8 €)**
- des réductions (voir liste sur la licence)...

2°) au niveau départemental :

- attribution d'un carnet du randonneur par licencié sur lequel figurent les réductions des partenaires du C.D.R.P. (magasins de sport, gîtes, restaurants...)
- **réduction de 0,50 € à l'inscription dans les randonnées organisées par les groupes fédérés** sur présentation du carnet du randonneur ;
- formation départementale liée à la randonnée gratuite ;
- **15 % de réduction dans les magasins Intersport au rayon randonnée** de Mably, Firminy et St-Priest-en-Jarez (à partir de 50 € d'achat), **sur présentation de la licence (et carte du magasin gratuite).**

3°) au niveau de notre club :

- **inscription gratuite aux randonnées du mercredi** organisées par le club ;
- **randonnées le samedi**, le week-end de **Pentecôte** (participation aux frais d'essence) ;
- **une sortie montagne** avec nuits en refuge ;
- **marche nordique** chaque semaine (gratuite) ;
- une **marche en semi nocturne** ;
- notre **voyage annuel** ;
- **réduction lors d'achat groupé** effectué par le club
- invitations pour la « **galette des rois** ».

Toujours d'actualité : un classement avec récompenses sera effectué en fin d'année, sans cotisation supplémentaire, pour tous les licenciés « pratiquants » qui auront représenté le club dans les **rando campagnardes® fédérées, au vu des tampons sur leurs carnets du randonneur.** Les points seront toujours doublés pour tous les moins de 18 ans.

Les récompenses seront remises lors de la galette des rois début 2022.

Rappel : Suite à l'annulation de nombreuses marches en 2020, nous avons décidé de ne pas attribuer de récompenses pour le carnet du randonneur, mais vos points resteront acquis et cumulés avec ceux de 2021
Un seul impératif : rendre votre carnet après la dernière randonnée fédérée de décembre

TARIFS DES LICENCES 2021 (adhésion au club comprise) :

(au même prix que l'année dernière malgré l'augmentation nationale de 1 €)

A) LA LICENCE DE BASE FFRandonnée AVEC ASSURANCES ACCIDENTS CORPORELS – 2 options :

- **LICENCE NORMALE « PRATIQUANT »** : certificat médical ou attestation obligatoire
- **LICENCE « NON PRATIQUANT »** : licence de soutien au club pour ceux qui ne peuvent pas marcher, mais qui veulent rester à nos côtés

29,50 € pour la licence **individuelle « pratiquant » (IRA)**

27,00 € pour la licence **individuelle « non pratiquant » (IRA ANP** certificat médical non exigé)

33,50 € pour la licence **familiale monoparentale (FRAMP) pour tout parent ou grand-parent dit « ISOLE »** (donc sans conjoint ou concubin...) avec ses enfants ou petits-enfants

59,00 € pour la licence **familiale (FRA)** : parents et enfants de moins de 25 ans à charge fiscalement et vivant sous le même toit que leurs parents*

* *les étudiants logeant à l'extérieur ne peuvent pas figurer sur la licence familiale*

☞ - à noter que **des petits-enfants peuvent figurer (gratuitement) sur une licence familiale (ou familiale monoparentale) avec leurs grands parents**

RAPPEL : une réduction de 5 € par enfant ou petit-enfant (de moins de 18 ans) rattaché est accordée sur la licence familiale ou monoparentale + 8 € supplémentaires pour ceux qui désirent recevoir « Passion Rando »* Chèque à établir à l'ordre des "Pas Pressés"

* **Abonnement à Passion Rando** : très beau magazine de randonnée trimestriel (90 pages) (SAUF AVIS CONTRAIRE, nous reconduisons automatiquement l'abonnement déjà souscrit)

B) OPTION LICENCE MULTILOISIRS AVEC COUVERTURE POUR LES ACCIDENTS CORPORELS LIES AUX AUTRES LOISIRS DE PLEINE NATURE

tels que randonnée glaciaire, passage de petite escalade, via ferrata, sports de glisse hivernaux, activités nautiques, course d'orientation, trail, cyclotourisme, VTT, ... (mais attention, assurance non valable en compétition)

ajouter 10 € pour licence individuelle

et 20 € pour licence familiale

C) OPTION D'ASSURANCE POUR AVOIR DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(dossier disponible sur demande)

☞ **LE CERTIFICAT MEDICAL A UNE VALIDITE DE 3 SAISONS SPORTIVES CONSECUTIVES, même pour la marche nordique (vous pouvez vérifier la date du dernier fourni auprès de Chantal ou M-Claude) ;**
- **pour la pratique du rando challenge, il doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition.**

Cependant, pour un renouvellement de licence les années intermédiaires, vous devez remplir un questionnaire de santé (annexe 1 à conserver) :

- si vous répondez **NON** à toutes les questions, vous remettez l'attestation correspondante, datée et signée (annexe 2)
- si vous répondez **OUI** à l'une des questions, vous devez fournir à nouveau un certificat médical.

SI VOUS VOULEZ RECEVOIR VOTRE LICENCE LE JOUR DE L'AG, VOUS DEVEZ LA DEMANDER AVANT LE 20 SEPTEMBRE :

- en nous faisant savoir que **vous avez votre certificat médical ou rempli l'attestation, et nous préciser s'il y a un changement par rapport à la précédente** (adresse, type de licence, composition de la famille).